

750 TRANSPORTS

Société Par Actions simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 11 700 euros

Siège social : 60 Rue François Premier

75008 Paris

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

De PARIS (n° 943 552 448)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT- SIX,

LE 24 MARS

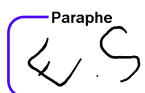
A PARIS

Au siège social de la société ci-après nommée.

La Société dénommée 750 TRANSPORTS, Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 11 700€, dont le siège est à Paris (75008), 60 Rue François Premier, identifiée au RCS sous le numéro SIREN 943 552 448 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation régulièrement adressée par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur SARDA Ethan, Président de la société. Le président déclare que les pièces ont été mises à la disposition des associés de la société plus de quinze (15) jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Paraphe


La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence ou la représentation des membres suivants :

Sont présents ou représentés :

- Monsieur SARDA Ethan, actionnaire à 100% du capital.

Total de 100 % des parts composant le capital social. Le quorum est par suite atteint.

Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- **MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DECLARE DE LA SOCIETE**

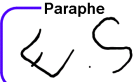
Après discussion, elle est passée au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à l'unanimité, décide à compter du 25 mars 2026 de modifier l'activité principale de la société, laquelle passe de « Livraison de biens en véhicule motorisé à deux roues » à « Transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes », activité rendue possible par l'obtention par le Président du diplôme requis pour son exercice.

En conséquence, l'objet social de la société est désormais rédigé comme suit :

- Transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes ;
- Livraison de biens en véhicule motorisé à deux roues

Paraphe


- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, ou dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Et, plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder à l'ensemble des formalités et modifications nécessaires.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

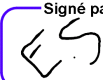
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance, ainsi que par tous les associés présents, et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Le Président de séance

Signé par :

8431282DED0F422...

SARDA Ethan

Signé par :

8431282DED0F422...

Paraphe
